GROUPE	1B	INSECTICIDE

DIMÉTHOATE

CYGON[MC] 480-AG

INSECTICIDE SYSTÉMIQUE – AGRICOLE

Concentré émulsionnable – Contient du diméthoate

AVERTISSEMENT POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- **Insecticide systémique pour la suppression des insectes des cultures légumières, fruitières et de grande production indiquées.**
- **Insecticide de contact et rémanent pour la suppression des mouches domestiques à l'extérieur et dans les bâtiments d'élevage vides.**

GARANTIE : diméthoate…….480 g/L
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
EXPÉDIER et CONSERVER entre 4 °C et 30 °C
NUMÉRO D'HOMOLOGATION 25651 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE
En cas d'urgence médicale impliquant ce produit, composer sans frais, le jour ou la nuit, le 1-866-303-6950.

Titulaire d'homologation :
Cheminova Canada Inc.
22499 Jefferies Road, Unit C2,
Kilworth, Ontario N0L 1R0
Canada
1-888-316-6260

[MC]Marque de commerce de Cheminova

CONTENU NET : 2 x 10L, 10, 115, 200 ou 1000 L (Le numéro sera établi en fonction de la taille du conteneur)

NE PAS UTILISER CE PRODUIT À PROXIMITÉ DES HABITATIONS OU DES ZONES RÉSIDENTIELLES TELLES QUE LES PARCS, LES COURS D'ÉCOLE ET LES TERRAINS DE JEUX. IL EST INTERDIT AUX PARTICULIERS ET AUX PERSONNES NON CERTIFIÉES D'UTILISER CE PRODUIT.

PRÉCAUTIONS :
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
Peut être nocif ou fatal si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau.
Le concentré peut causer une irritation des yeux.
Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation.
Utiliser seulement dans des endroits bien ventilés.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Bien se laver après l'utilisation et avant de manger, de boire ou de fumer.
Ne pas appliquer directement sur les animaux. Faire sortir le bétail et la volaille des bâtiments avant de pulvériser.
Ne pas contaminer les aliments destinés **à** la consommation humaine ou animale.
Ne pas contaminer les mangeoires, les abreuvoirs ni les litières.
Ne pas utiliser dans les laiteries ni dans les habitations.
Ne pas mélanger avec du lait de chaux, et ne pas appliquer moins de 2 semaines après un chaulage.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de Croplife Canada au www.croplife.ca.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :
Très toxique pour les oiseaux, les abeilles et les autres animaux sauvages. Ne pas traiter les plantes lorsque les abeilles butinent. Ne pas appliquer sur les cultures, telles que la luzerne, quand elles sont en pleine floraison. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS :
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
EN CAS D'INTOXICATION PRÉSUMÉE, APPELER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN OU UN CENTRE ANTIPOISON.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
Symptômes d'intoxication : nausées, vomissements, myosis extrême, salivation excessive, contractions musculaires, convulsions et coma. L'exposition répétée ou prolongée à ce produit peut entraîner une inhibition de la cholinestérase.

L'ATROPINE EST UN ANTIDOTE :

Administrer 1 à 2 mg de sulfate d'atropine par voie intramusculaire ou intraveineuse immédiatement, puis toutes les 15 à 30 minutes jusqu'à atropinisation complète.
Le chlorure de pralidoxime (2-PAM ou chlorure de PROTOPAM) peut être efficace comme traitement d'appoint à l'administration d'atropine. Utiliser selon les directives de l'étiquette.

DÉCONTAMINATION :
En cas de déversement accidentel de CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE, frotter immédiatement la zone contaminée avec un puissant savon de ménage ou un savon à la soude caustique à usage domestique. Un simple détergent ne suffit pas. Les surfaces de bois nu doivent être frottées à plusieurs reprises.

ÉLIMINATION (contenants à remplissages multiples) :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION (contenants jetables) :
1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PRÉCAUTIONS CONCERNANT L'ENTREPOSAGE :
Ne pas utiliser, transvider, renverser ni entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.
Protéger des rayons du soleil.
Expédier et conserver entre 4 °C et 30 °C.

LE CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR SUPPRIMER :

- les pucerons, les acariens et la punaise terne, sur le poirier, le pêcher et le fraisier
- le psylle du poirier, sur le poirier
- les larves des mouches des fruits, sur le cerisier
- les pucerons et les cicadelles, sur le haricot, les légumes-feuilles, la pomme de terre et la tomate (de plein champ)
- les pucerons, sur les choux, le pois et le piment
- les coléoptères, les mineuses, les acariens et la punaise terne, sur le haricot, ainsi que la punaise terne, sur l'aubergine
- les pucerons et les sauterelles, sur certaines cultures de grande production

POUR LES DOSES ET LES PÉRIODES DE TRAITEMENT,
VOIR LES RENSEIGNEMENTS CI-JOINTS

SUPPRESSION DE LA MOUCHE DOMESTIQUE À L'EXTÉRIEUR ET DANS LES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE VIDES :
Le CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE offre jusqu'à 6 semaines de protection contre la mouche domestique. Utiliser une bouillie contenant 200 à 250 mL de CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE pour 10 L d'eau. Réappliquer au besoin. Tout programme efficace de suppression des

mouches repose essentiellement sur de bonnes mesures d'hygiène. NE PAS utiliser à l'intérieur de la maison.

ÉTABLES LAITIÈRES, ENCLOS POUR LES PORCS, ÉTABLES À VEAUX, POULAILLERS ET AUTRES BÂTIMENTS AGRICOLES :
Pulvériser sur les plafonds, les murs et le matériel de stabulation. Mouiller toutes les zones de rassemblement des mouches jusqu'au point de ruissellement. Utiliser 5 à 10 L de bouillie pour 100 m^2. Pour une suppression plus localisée des mouches, appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à dos, ou d'un autre type d'applicateur semblable, autour des portes et des fenêtres, sur les comptoirs et dans les autres endroits fréquentés par les mouches.
Ne pas utiliser dans les laiteries. Faire sortir les animaux avant le traitement. NE PAS contaminer les aliments pour humains ou animaux, ni les mangeoires, ni les abreuvoirs. Si les mangeoires et les abreuvoirs se font contaminer, bien les rincer à l'eau potable.

UTILISATION GÉNÉRALE À L'EXTÉRIEUR :
Pour supprimer la mouche domestique, des conteneurs à déchets, des bâtiments d'élevage vides, des usines de transformation des aliments, des entrepôts, des aires de chargement et des dépotoirs. Pulvériser sur les surfaces exposées, telles que les murs, les clôtures, les conteneurs à déchets et les poubelles. L'exposition des surfaces traitées aux intempéries, particulièrement au soleil, réduit la durée de l'effet rémanent. Réappliquer au besoin.

CULTURES LÉGUMIÈRES, DE GRANDE PRODUCTION ET FRUITIÈRES :
1. Le CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE est un véritable insecticide systémique. Dès son application, tout insecticide systémique est absorbé dans le système de la plante et peut, chez certaines plantes, causer des réactions qui sont non prévisibles et non communes à tous les membres de l'espèce végétale en question.
2. Pour la PÉRIODE IDÉALE de traitement pour la suppression des ravageurs particuliers sur des cultures, consulter les services locaux de renseignements agricoles. En général et sauf indication contraire, appliquer une quantité suffisante de bouillie pour assurer une bonne couverture dès l'apparition des ravageurs ou lorsque des dommages sont observés. Ne pas utiliser une dose supérieure à la recommandation. Ne pas pulvériser hors cible.
3. Ne pas effectuer d'applications foliaires en plein jour, ni lorsque la température est excessivement élevée.

ÉPANDAGE AÉRIEN – MODE D'EMPLOI :
Prendre des précautions particulières quand l'épandage se fait par voie aérienne, parce que les dégâts dûs à la dérive peuvent être plus grands.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation
Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada : Tronc commun – Utilisation des pesticides et Module – Pulvérisation aérienne* (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Établir des zones tampons appropriées entre les surfaces à traiter et les systèmes aquatiques et entre les surfaces à traiter et les habitats fauniques importants. Ne pas contaminer les eaux par la dérive ni par le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Ne pas épandre ce produit directement sur les cultures non visées ou les autres espèces non visées, ne pas le laisser entrer directement en contact avec elles et ne pas permettre au brouillard de pulvérisation de dériver dessus. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas orienter les buses vers l'avant, dans le courant d'air, et ne pas augmenter le volume de bouillie en augmentant la pression aux buses. Traiter seulement quand il y a peu ou pas de risque de dérive. Une petite quantité de brouillard de pulvérisation, qui peut ne pas être visible, risque de contaminer les habitats sensibles non visés et y causer des dégâts. Pour détecter les mouvements de l'air, les variations du gradient vertical de température ou les inversions de la température (air stable), il faut utiliser une méthode : par exemple, soit des ballons ou une colonne de fumée continue sur le lieu du traitement ou près de là, soit un générateur de fumée sur le matériel de pulvérisation. Si la fumée se développe en couches ou indique qu'il y a un risque de dérive dangereuse, ne pas traiter. Ne pas traiter si la vitesse du vent est de plus de 8 km/h. Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Ne pas utiliser de signaleurs.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations.
Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le (973) 305-6600. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30 L par hectare. Utiliser une pression de 235 kPa ou moins à la rampe. Placer les buses de façon à ce que le brouillard de pulvérisation n'entre pas dans les tourbillons de bouts d'ailes.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE
Gestion de la résistance, CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE insecticide du groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode

d’action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de
suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l’acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner le CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides appartenant à d’autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d’un groupe différent, si cet emploi est permis.

- Utiliser les insecticides dans le cadre d’un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d’intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d’autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations d’insectes traitées pour y découvrir les signes de l’acquisition d’une résistance.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s’adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.

- Pour plus d’information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s’adresser à Cheminova au 1-888-316-6260 ou à www.cheminova.us.com.

AVIS À L’UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d’emploi qui figure sur la présente étiquette. L’emploi d’un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NE PAS TRAITER LES LÉGUMES (SAUF LE POIS) DU HAUT DES AIRS

Cultures légumières*	Insectes supprimés	Dose de CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE		Remarques
		Pour 10 L d'eau	Par hectare	
Asperge	Puceron de l'asperge	35 mL	2,3 L	Pour les asperges matures, l'application devrait commencer le 1er juillet, après la récolte, et se poursuivre à intervalles de 3 à 4 semaines, jusqu'à la défoliation en octobre. Pour les asperges immatures, commencer l'application à la mi-mai. Appliquer par rampe fixe ou pulvérisateur au champ, en utilisant 675 L d'eau par hectare.
Aubergine	Punaise terne	—	500 à 700 mL	Appliquer lorsque les punaises sont observées et que la floraison est amorcée. Traiter de nouveau 7 à 10 jours plus tard si les punaises sont toujours présentes. Consulter les services locaux de renseignements agricoles pour connaître la période idéale de traitement. Ne pas appliquer pendant que les abeilles butinent. Ne pas traiter dans les 7 jours qui précèdent la récolte.
Brocoli chinois, pak-choï, chicorée	Pucerons	—	0,6 à 1 L	Maximum de 3 applications par saison; délai d'attente de 7 jours avant la récolte; appliquer lorsque les pucerons sont présents; application foliaire par équipement au sol.
Choux : Brocoli, chou de Bruxelles, chou-fleur	Pucerons	7 à 10 mL	0,7 à 1 L	Délai d'attente avant la récolte : Chou de Bruxelles – 21 jours Brocoli, chou-fleur – 4 jours
Haricot	Pucerons, chrysomèle du haricot, cicadelles, mineuses, punaises, acariens, punaise terne	7 à 10 mL	0,7 à 1 L	La culture traitée ne doit pas servir de pâturage ni être récoltée comme fourrage. Ne pas traiter dans les 7 jours qui précèdent la récolte.
Soya	Tétranyques	10 mL	1 L	La culture traitée ne doit pas servir de pâturage ni être récoltée comme fourrage. Ne pas traiter dans les 30 jours qui précèdent la récolte.
Légumes-feuilles : Feuilles de betterave, feuilles de navet, chou frisé, laitue**, bette à carde	Pucerons, cicadelles	7 mL	700 mL	Délai d'attente avant la récolte : Feuilles de betterave – 12 jours Chou frisé, laitue** – 7 jours Bette à carde, feuilles de navet – 7 jours **Ne pas utiliser sur la laitue pommée.

Piment	Pucerons, mouche du piment	7 à 10 mL	0,7 à 1 L	Ne pas traiter dans les 3 jours qui précèdent la récolte.
Pois	Pucerons	2,5 à 4 mL	275 à 425 mL	Peut être appliqué par équipement au sol ou par voie aérienne. La culture traitée ne doit pas servir de pâturage ni être récoltée comme fourrage dans les 21 jours qui suivent le traitement. Ne pas traiter dans les 3 jours qui précèdent la récolte.
Pomme de terre Tomate (de plein champ)	Pucerons, cicadelles	5 à 10 mL	0,55 à 1,1 L	Consulter les services locaux de renseignements agricoles pour connaître la période idéale de traitement. Ne pas traiter dans les 7 jours qui précèdent la récolte.

* NOTA : Pour chacune des cultures légumières, appliquer le CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Répéter les applications au besoin, en respectant les délais d'attente avant la récolte indiqués sur l'étiquette.

Cultures de grande production	Insectes supprimés	Dose de CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE par hectare	Remarques**
Graine de l'alpiste des canaries	Pucerons	500 mL	Appliquer lorsque plus de 50 pucerons par épi sont observés entre le stade de l'épiaison et le stade pâteux. Ne pas récolter dans les 21 jours qui suivent le traitement. Application par voie terrestre ou aérienne.
Blé	Cécidomyie orangée du blé Punaise de Say	1 L Si la population de cécidomyies se maintient après 3 jours, faire un second traitement. Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare si appliqué par équipement au sol, et 50 L d'eau par hectare si appliqué par voie aérienne. Un volume plus élevé permettra d'obtenir une meilleure couverture.	Si les cécidomyies adultes sont présentes (1 cécidomyie pour 4 ou 5 épis), le traitement doit se faire lorsque 25 % des épis sont totalement sortis de la gaine, mais avant le début de la floraison. C'est à ce stade que le blé devient sensible aux attaques des femelles en période de ponte. Les applications doivent se faire à la fin de l'après-midi ou en soirée, lorsque la température est supérieure à 15 °C et que la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h. Utiliser un volume élevé de bouillie pour améliorer la pénétration dans la culture. La suppression des insectes repose sur un traitement en temps opportun. NE PAS récolter dans les 21 jours qui suivent le traitement. NE PAS appliquer dans les régions où les abeilles butinent, ni près des ruchers. Ce produit est toxique pour les abeilles. NE PAS utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 7 jours qui suivent le traitement. Consulter les services provinciaux compétents pour plus de renseignements sur les doses et les périodes d'application. Application par voie terrestre ou aérienne.
Blé, avoine, orge	Thrips Pucerons	1 L 425 mL	<u>Application par voie terrestre ou aérienne</u> : Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture (généralement de 110 à 275 L/ha). Voir les restrictions ci-dessus pour la récolte et la pâture. (Puceron russe du blé – répression seulement.)
Canola (colza)	Pucerons, cicadelles, sauterelles	850 à 900 mL	Répéter l'application au besoin, et ne pas traiter dans les 21 jours qui précèdent la récolte. Application par voie terrestre ou aérienne.

Carthame	Sauterelles (nymphes, adultes)	550 mL à 1 L	Appliquer lorsque les dommages sont apparents et que plus de 15 sauterelles par mètre carré sont observés dans la culture. Répéter au besoin, sans toutefois dépasser 2 applications. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Appliquer à l'aide d'un équipement au sol ou par voie aérienne. Ne pas appliquer dans les 21 jours qui précèdent la récolte.
Fourrages, grains	Punaises	425 mL	Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 2 jours qui suivent le traitement.
	Sauterelles – faibles infestations	425 à 550 mL	Dans le grain, utiliser la dose la plus élevée. Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 2 jours qui suivent le traitement.
	– nymphes	550 mL	Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 2 jours qui suivent le traitement.
	– adultes	850 mL à 1 L	Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 28 jours qui suivent le traitement. Application par voie terrestre ou aérienne.
Lin	Puceron de la pomme de terre	437 mL	Une seule application par saison; appliquer du stade de fin floraison jusqu'au stade du début de la formation des capsules; utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture; ne pas récolter dans les 21 jours qui suivent le traitement; peut être appliqué par voie terrestre ou aérienne.
Luzerne	Pucerons, cicadelles, larves du charançon postiche de la luzerne (réduction), punaises	425 mL	Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 2 jours qui suivent le traitement.
	Mineuse virgule de la luzerne	550 mL	Utiliser au moins 200 L d'eau par hectare avec de l'équipement au sol. Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 2 jours qui suivent le traitement.
	Sauterelles – nymphes	550 mL	Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 2 jours qui suivent le traitement.

	Sauterelles – adultes	850 à 900 mL	Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 28 jours qui suivent le traitement.
Luzerne (production de semences)	Punaises	1,1 L	Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 28 jours qui suivent le traitement. Ne pas appliquer pendant la floraison. Ne pas appliquer plus d'une fois par saison. Application par voie terrestre ou aérienne.
Mélilot, trèfle violet, trèfle alsike	Charançon du mélilot	850 mL à 1,1 L	Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 28 jours qui suivent le traitement. Application par voie terrestre ou aérienne.
Pâturages, friches	Sauterelles – nymphes	550 mL	Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 2 jours qui suivent le traitement.
	– adultes	850 mL à 1 L	Utiliser la dose la plus élevée contre les sauterelles adultes dans les terrains en friche. Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 28 jours qui suivent le traitement.

** NOTA : Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture par voie terrestre ou aérienne. Cette formulation ne convient pas à l'application dans l'huile.

PRÉCAUTIONS :
Éloigner les bovins avant de pulvériser la bouillie.
Ce produit est toxique pour les abeilles. Dans les cultures servant à la production de miel (luzerne, trèfle violet, mélilot et trèfle alsike), traiter au moins 5 jours avant l'apparition des fleurs et ne pas introduire les ruches avant le stade de pleine floraison. Éloigner les ruches avant de faire tout traitement. Si le traitement doit se faire pendant la floraison, restreindre l'application à la période comprise entre la tombée du jour et très tôt le matin afin de réduire la mortalité chez les abeilles.

NE PAS TRAITER LES CULTURES FRUITIÈRES DU HAUT DES AIRS.

Cultures fruitières	Insectes supprimés	Dose de CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE			Remarques
		Pour 10 L d'eau	Pour 1000 L d'eau	Par hectare	

Bleuetier – nain	Mouche de l'airelle	—	—	580 à 830 mL	Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture, une semaine après l'arrivée à maturité des premiers fruits. Ne pas appliquer en traitement foliaire lorsque la température du jour dépasse 25 °C. Ne pas utiliser plus de 1000 L de bouillie par hectare. Deux traitements par saison au maximum. La première application doit généralement se faire entre le 5 et le 15 juillet, selon la région et la saison. Appliquer le second traitement 10 à 12 jours plus tard, au besoin. Délai d'attente entre le dernier traitement et la récolte – 15 jours.
– en corymbe		—	—	830 mL	Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture, une semaine après l'arrivée à maturité des premiers fruits. Ne pas appliquer en traitement foliaire lorsque la température du jour dépasse 25 °C. Ne pas utiliser plus de 1000 L de bouillie par hectare. Deux traitements par saison au maximum. La première application doit généralement se faire entre le 5 et le 15 juillet, selon la région et la saison. Appliquer le second traitement 10 à 12 jours plus tard, au besoin. Délai d'attente entre le dernier traitement et la récolte – 15 jours. Utiliser un pulvérisateur à jet porté pour cultures fruitières pour appliquer CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE. Les conditions climatiques doivent être vérifiées régulièrement (toutes les 15 minutes) pendant l'application du CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE par pulvérisateur à jet porté, parce que la vitesse et la direction du vent, de même que la température de l'air et l'humidité relative, peuvent influencer la pulvérisation des pesticides. La vitesse du vent doit se situer entre 2 et 10 km/h. L'humidité relative ne doit pas être inférieure à 50 %. La température ne doit pas dépasser 25 °C.

Cerisier acide (griottier)	Larves de trypètes noire et occidentale des cerises	5 mL	500 mL	2,25 L	Appliquer au plus tard 6 jours après la capture de la première mouche adulte, et répéter 14 jours plus tard, au besoin. Ne pas traiter dans les 21 jours qui précèdent la récolte.
Cerisier doux (merisier)	Larves de trypètes noire et occidentale des cerises	5 mL	500 mL	2,25 L	Appliquer au plus tard 6 jours après la capture de la première mouche adulte. Ne traiter qu'une seule fois. Ne pas traiter dans les 21 jours qui précèdent la récolte.
Fraisier (en produc-tion)	Punaise terne	12,5 mL	1,25 L	2,75 L	Faire le premier traitement lorsque les premières fleurs apparaissent et le second, 10 à 12 jours plus tard, au besoin. Ne pas traiter dans les 7 jours qui précèdent la récolte.
Fraisier (en production et non en produc-tion)	Pucerons, acariens	10 mL	1 L	2,25 L	Traiter dès l'apparition des insectes et répéter au besoin en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Ne pas traiter dans les 7 jours qui précèdent la récolte.
Pêcher (non en produc-tion)	Punaise terne Pucerons, acariens	5 mL 10 à 15 mL	500 mL 1 à 1,5 L	1,7 L —	Traiter dès l'apparition des insectes et répéter au besoin, en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Une certaine défoliation peut survenir dans des conditions de sol frais et humide et/ou d'assèchement lent pendant et après le traitement. Les arbres risquent le moins d'être endommagés lorsque le traitement se fait le matin, au moment où la température est modérée et que les conditions d'assèchement sont bonnes.
Poirier	Pucerons, acariens, psylle du poirier Punaise terne	10 à 12,5 mL 6,25 mL	1 à 1,25 L 625 mL	— —	Appliquer dès l'apparition des insectes, en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Répéter au besoin. Appliquer avant la floraison. Délai d'attente avant la récolte – 14 jours.

NE PAS TRAITER LES ARBRES À NOIX DU HAUT DES AIRS

Cultures de noix	Insectes supprimés	Dose de CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE par hectare	Remarques
Avelinier, noisetier	Pucerons	5 L	Une seule application par saison; appliquer dès l'apparition des pucerons; délai d'attente de 45 jours avant la récolte; principalement pour utilisation sur les jeunes plants.

24Feb2009